

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 octobre 2017

Convocation du 21 octobre 2017

Le conseil municipal de Marcilly-lès-Buxy s'est réuni le vendredi 27 octobre 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BILLON, Maire.

Sont présents : Mmes GOYARD, JAILLET, VIET, MM. BILLON, MARILLIER, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Sont excusés : Mmes SALIEGE pouvoir à M. SIXDENIER, M. MONNERET pouvoir à M. VERNOT, Mmes RICHARD, GILLES,
M. Florent MARILLIER est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017.

M. le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- **Sécurité autour de l'école, dont plan Vigipirate**
- **DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**

ce que le Conseil Municipal accepte.

Sécurité autour de l'école – plan Vigipirate

La mairie a été relancée par la gendarmerie pour qu'il n'y ait pas de stationnement possible de véhicules à proximité de l'entrée principale de l'école. Des devis pour l'implantation de barrières et de signalétique de l'école ont été réalisés pour un montant de 5104,44€ HT.

Après débat sur l'utilité de fermer une zone, sur une demande de réaliser des essais (6 mois) avec solution provisoire ou étude globale de la circulation et le stationnement dans tout le quartier autour de l'école, le Conseil Municipal valide (par 6 voix pour et 4 pour différer) l'achat de barrières et signalétiques, ces achats n'étant pas contraires aux aménagements de voirie. Les aménagements de stationnement et de circulation seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Le document a été réalisé par CAP Concilis. M. PASCUAL a remis le document au Conseil Municipal. Un exemplaire est également transmis au centre de gestion. Un comité de suivi composé de Mme Saliège, M. Sixdenier et le Maire, est chargé de suivre l'évolution du document.

Lotissement La Croix Pautet - Vote du budget annexe

Le Conseil Municipal prend connaissance et valide le budget annexe créé pour le lotissement situé à la Croix Pautet. Les montants sont équilibrés en recettes et dépenses : 92 122€ en fonctionnement et 43894€ en investissement.

Vente d'un chemin rural à la Croix Pautet – désaffectation d'une partie du chemin

Pour des raisons de sécurité avec l'intersection de la RD977, le Conseil Municipal valide la suppression d'une partie du chemin rural situé à la Croix Pautet, permettant l'accès aux parcelles D368, D389, D388, D196. Un nouvel accès sera créé depuis la RD477 (route de Saint Martin d'Auxy).

Une procédure de désaffectation de cette partie de chemin rural est ouverte, avec proposition de vente au riverain.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir une enquête publique qui sera réalisée du 27 novembre au 12 décembre. Le commissaire enquêteur nommé est M. Daniel ALADAME. Le montant de son indemnité est fixé à 450€.

Le prix de vente de la partie de chemin est fixé à 8,33€/m².

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents afférent à cette désaffectation et la vente aux riverains, Mme et M. LONJARET.

Point sur l'aménagement de la traversée des Baudots

La commune a reçu la notification de subventions du conseil départemental pour les amendes de police : 7017€, et l'appel à projet : 8850€.

Le montant total des subventions s'élève à :

- DETR : 54 742€
- Réserve ministérielle : 8 000 €
- Appel à projet : 8 850 €
- Amendes de police : 7 017 €
- **Total** 78 609 €

Plan de corps de rues simplifiés (PCRS)

Le département de Saône et Loire s'organise pour réaliser des fonds de plan avec tous les réseaux. C'est le SYDESL71 qui sera en charge de cette réalisation, réalisation opérationnelle pour 2019 en zones urbaines et 2026 en zones rurales.

Communauté de communes :

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles compétences de la ccScc, à savoir GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et voirie, et valide ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal valide le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées transferts de charge). La ccScc reverse 3163,03€ à la commune.

Délégation de signature des bordereaux comptables pour l'adjoint

A ce jour, les factures et mandats sont transmis par flux informatique à la Trésorerie de Buxy. Les bordereaux récapitulatifs de dépenses ou recettes sont encore transmis au format papier. Afin de dématérialiser totalement la comptabilité, la demande de certificat de signature électronique est effectuée pour le Maire.

Le Conseil Municipal autorise la délégation à l'Adjoint, M. Patrick MONNERET, cette possibilité de signature électronique des bordereaux en cas d'absence du Maire.

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal valide les subventions aux associations pour l'année 2017 :

- Comité des fêtes 900€
- DDEN 25€
- CAUE : 68€
- ADIL : 56€
- Les petits loups de Marcilly les Buxy 500€ (9 pour, 1 contre le montant)
- Un monde pour Jade 250€ (9 pour, 1 contre le montant)
- Prévention Routière 80€

Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » pour maintien de salaire, proposée par le centre de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2017, certains agents adhèrent à la garantie maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale. La commune participe à cette cotisation à hauteur de 6€ par

mois pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.

Le centre de gestion a mis en concurrence le contrat prévoyance pour la garantie maintien de salaire des agents : c'est la mutuelle INTERIALE qui a été retenue.

Le taux de cotisation proposé est de 1.29% au 01/01/2018 au lieu de 1,74% à la MNT.

Le conseil municipal valide l'adhésion à la mutuelle INTERIALE avec conservation de la participation de la commune à 6€ par mois pour un temps complet (9 pour, 1 abstention).

Prolongation du contrat de location des ordinateurs portables de l'école

Le Conseil Municipal valide la prolongation du contrat de location des ordinateurs à l'école pour un montant de 2099,52€ par an chez My Computing. Ce contrat s'exerce du 01/10/17 au 30/09/2018.

Achat d'un support pour le vidéo projecteur

Le Conseil Municipal valide l'achat d'occasion d'un support de vidéo projection (15€).

Location de terrains appartenant aux biens de sections des Baudots et de la Grange

Le bail de location des terrains loués par Mme CLAIRE Aurélie (parcelles E242, E243, E275, E276), propriété des Biens de Section des hameaux des Baudots et de la Grange se termine au 11 novembre. Les personnes intéressées par ces terrains sont priées de se faire connaître en mairie avant le 10 novembre 2017.

Le bail sera réalisé en mentionnant l'entretien des terrains et des haies.

015 Droit de préemption urbain sur la vente de propriétés

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes des propriétés LETERRIER au Reuil et SCI FONTAINES au Martrat.

Informations diverses

Le Conseil Municipal

- valide le remplacement d'arbres morts sur les places du Martrat et à l'école,
- demande à ce qu'un courrier soit adressé aux propriétaires de chien circulant librement sur la commune (sécurité, déjections canines en tous lieux),
- prend connaissance d'un dossier de demande d'aide et de demande d'accueil,
- prend connaissance de dégradations au lavoir du Martrat,
- informe que des cartes postales gratuites à adresser à M. le Président de la République sont disponibles en Mairie pour soutenir la demande d'un service d'angioplastie à l'hôpital de Chalon sur Saône,
- informe les habitants que la cérémonie commémorant l'Armistice 11 novembre 1918 aura lieu le samedi 11 novembre 11 heures.

Les membres du conseil municipal,